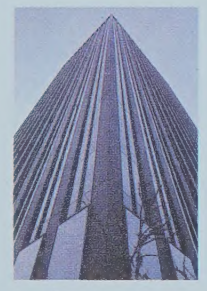
AR51



Banque Canadienne Nationale 95e rapport annuel 1969



Banque Canadienne Nationale

Fondée en 1874
Siège social: 500, Place d'Armes, Montréal 126
95e assemblée générale annuelle des actionnaires

POINTS SAILLANTS

	1969	1968
Actif	$1,671,624,797	$1,411,517,566
Dépôts	1,518,147,566	1,314,898,283
Prêts	998,105,079	832,979,879
Bénéfices nets	5,732,235	5,019,489
Bénéfice net par action	0.96	0.84
Provisions pour impôts sur le revenu:		
sur bénéfices après virement aux réserves pour pertes	6,217,000	5,561,000
sur virement aux réserves pour pertes	2,937,000	—
Capital (par action $2.00)	12,000,000	12,000,000
Fonds de réserve (par action $8.67)	52,000,000	50,000,000



CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRÉSIDENT DU CONSEIL ET PRÉSIDENT
*Louis Hébert
— Montréal —

VICE-PRÉSIDENT ET DIRECTEUR GÉNÉRAL EN CHEF
*René Leclerc
— Montréal —

VICE-PRÉSIDENTS
*Wilbrod Bherer, c.r. ..... Québec
*Aristide Cousineau ..... Montréal
George T. Donohue ..... Québec
Jean Raymond, c.r. ..... Montréal

J.-J. Beauchemin, c.r. ..... Montréal
Laurent Beaudoin, c.a. ..... Valcourt
*André Charron, c.r. ..... Montréal
*Georges-O. Clermont ..... Montréal
Étienne Crevier ..... Montréal
George A. Daly ..... Montréal
*Roger DeSerres ..... Montréal
Marc-H. Dhavernas ..... Montréal

Gaston Élie ..... Montréal
Henri Ferron, c.a. ..... Trois-Rivières
J.-Claude Hébert ..... Montréal
Roger Larose ..... Montréal
André Latreille, ing. ..... Montréal
Renault St-Laurent, c.r. ..... Québec
Alfred Tourigny, c.r. ..... Montréal
Gérard White, c.a. ..... Québec

*Membre du Comité exécutif

PERSONNEL DE LA DIRECTION

PRÉSIDENT DU CONSEIL ET PRÉSIDENT
Louis Hébert

VICE-PRÉSIDENT ET DIRECTEUR GÉNÉRAL EN CHEF
René Leclerc

DIRECTEURS GÉNÉRAUX

R. Asselin — O. Couture — G. Perreault

DIRECTEURS GÉNÉRAUX ADJOINTS

J. Barrett, Méthodes & Procédés
J. Boulanger, Placements
J. Douville, Personnel
H. Dunn, Crédits
C.-M. Dupras, Immeubles & Organisation
M. Forest, Administration
O. Hudon, District de Québec
G. Vézina, Marketing

SURINTENDANTS

A. Boutet — G. Dagenais — R. DeLeeuw — L.-P. Deschênes

Secrétaire général
Y. Desjardins

Chef de bureau
J.-L. Guimond

DIRECTEURS DE SERVICE

R. Beaudry
Directeur — Service du transfert des actions

A. Boisvert
Directeur — Service international

M. Bouchard
Directeur — Service du développement des affaires

P. Castonguay
Comptable en chef

M. Charron
Directeur — Centre de formation

M. Côté
Directeur — Service des crédits

G. Delorme
Directeur — Service des achats

M. Desrochers
Directeur — Service des immeubles

A. Laliberté
Directeur — Organisation & Méthodes

L. Laprade
Directeur — Service du contentieux

P. Laquerre
Directeur — Service des crédits

J. Lépine
Directeur — Service de l'inspection

C. Lorange
Directeur — Service de la publicité et des relations publiques

C. Racicot
Directeur — Service du personnel

J.-P. Roy
Directeur — Service de l'informatique

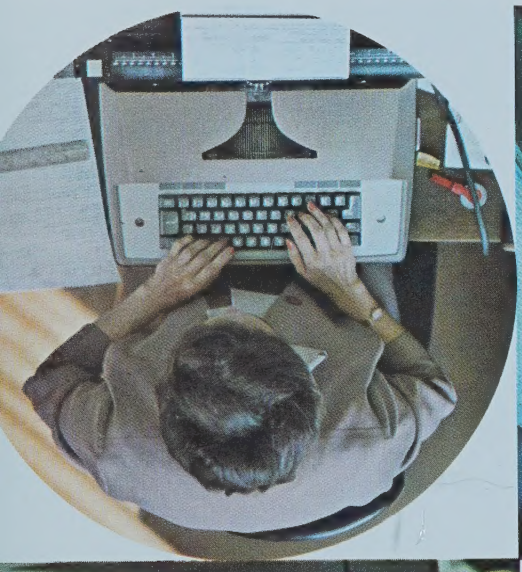
A. Tremblay
Directeur — Service du placement

ASSISTANTS-SURINTENDANTS

J.-M. Chaurette — C. Dieumegarde — J.-G. Duquette
N. Mondor — L. Morin — G. Parent — Y. Séguin

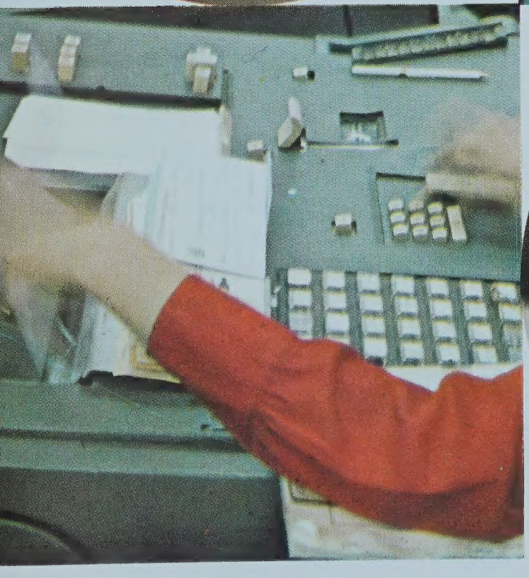
DIRECTEURS DE DISTRICT

G. Filion — G. Salois — L. Tessier










Burroughs



ALLOCUTION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL ET PRÉSIDENT

Permettez-moi, avant tout, de vous faire part de la démission de quatre de nos administrateurs qui nous ont quittés en octobre dernier.

Messieurs F.-Philippe Brais, président du Conseil, et Joseph Blain se sont retirés, ayant atteint tous deux la limite d'âge. Quant à Messieurs Henri Ouimet, vice-président, et Maurice Chartré, leurs fonctions d'administrateurs de sociétés de fiducie ne leur permettaient plus de siéger à notre Conseil.

Ces administrateurs ont, ensemble, fourni 44 années de collaboration soutenue aux affaires de la Banque. Ils ont donc bien mérité de notre institution. J'ai la conviction d'être l'interprète de vos sentiments en leur exprimant toute notre gratitude pour le précieux concours qu'ils nous ont apporté pendant ces nombreuses années grâce à leur vaste expérience et leurs éminentes qualités.

Je suis heureux, d'autre part, de saluer la présence dans notre Conseil de Messieurs Laurent Beaudoin, Jean-Claude Hébert, Roger Larose et André Latreille, personnalités bien connues du monde des affaires et de la finance aussi bien que du milieu universitaire. Leur récente élection comme administrateurs de la Banque comble d'heureuse manière les vides laissés dans notre Conseil par le départ des personnalités précitées. En votre nom à tous, je leur souhaite la plus cordiale bienvenue parmi nous.

On pourrait être tenté, lorsqu'on jette un coup d'oeil sur l'année qui s'achève, de douter quelque peu de la sagesse du genre humain. Le tableau peu encourageant des conflits qui perturbaient la planète en 1968 ne s'est guère éclairci cette année. Des luttes fratricides continuent de déchirer notre monde un peu partout alors que des millions d'hommes sont en proie aux affres de la misère et de la faim. Des voix



LOUIS HÉBERT

de plus en plus fortes, cependant, se font entendre pour dénoncer ces flagrantes injustices. Nous pouvons être légitimement fiers, nous, Canadiens, que le très important rapport sur l'aide aux pays en voie de développement, qui avait été commandé par la Banque Mondiale, ait été préparé sous la présidence d'un des nôtres, l'ancien Premier Ministre Lester B. Pearson. Comment passer sous silence, par ailleurs, les magnifiques efforts déployés par le Cardinal Léger pour venir en aide aux peuples déshérités auxquels il a décidé de vouer son existence.

Même si l'évolution est trop lente au gré de tous, nous sommes convaincus que les hommes prennent peu à peu conscience de leurs responsabilités à l'égard de leurs semblables. L'impérieuse nécessité de maîtriser la prodigieuse évolution que nous vivons se fait sentir avec une acuité grandissante. Alors que 1969 restera à jamais, dans l'Histoire, l'année où les hommes ont foulé le sol d'une autre planète, il serait inconcevable que l'amélioration du sort de tous et une équitable répartition des richesses que nous ne cessons de créer dépassent la mesure de nos possibilités.

L'ÉCONOMIE ET LES FINANCES MONDIALES

La crise des changes

1969 aura été témoin d'attaques nombreuses contre les devises de plusieurs pays qui ont dû, de diverses manières, s'évertuer à corriger des situations dont ils n'avaient pas toujours l'entière maîtrise. Car c'est une vérité qui ira toujours en s'affirmant, celle qui impose l'interdépendance croissante de l'économie et des finances mondiales. La France, souffrant d'une crise de confiance qui entraînait des retraits massifs de capitaux et en proie, par ailleurs, à un grave déficit de sa balance des paiements, était contrainte de dévaluer sa monnaie de 12.5% en août dernier. En outre, son Gouvernement adoptait des mesures sévères destinées à restreindre le crédit et effectuait des coupures vigoureuses dans son budget afin de porter remède à l'inflation et tenter d'enrayer la dégradation de l'économie nationale.

La Grande-Bretagne, de son côté, évitait de justesse une nouvelle dévaluation de la livre sterling en adoptant des mesures d'austérité rigoureuses.

En revanche, l'Allemagne de l'Ouest, victime de sa remarquable prospérité, voyait sa monnaie prendre la vedette sur les marchés mondiaux. Dans l'attente d'une réévaluation du Deutsche Mark, la deuxième depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, de nombreux capitaux étrangers affluaient dans le pays, portant les réserves de change au niveau exceptionnel de $4 milliards. Devant l'ampleur de ce mouvement, et à la faveur d'un changement de gouvernement, les autorités décidaient de laisser fluctuer leur monnaie au gré de l'offre et de la demande. Le cours du Mark s'étant sensiblement élevé, le Gouvernement allemand décidait de relever la parité de sa monnaie de .25 $ U.S. à .2732 $ U.S., soit une réévaluation de 9.29%. Cette réévaluation, mettant fin aux spéculations, a ramené le calme sur le marché mondial des changes.

Les droits de tirages spéciaux

Il y a 25 ans maintenant que se tenait, à Bretton Woods, une conférence réunissant les experts de 44 pays qui rédigèrent les statuts définitifs du Fonds Monétaire International (F.M.I.) et de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement, plus communément connue sous le nom de Banque Mondiale. Cette dernière a, comme on sait, donné naissance à son tour à l'Association Internationale de Développement (A.I.D.) et à la Société Financière Internationale (S.F.I.).

La Banque Mondiale devait, dans l'esprit des experts, apporter l'aide nécessaire à la reconstruction et au rétablissement de l'économie des pays dévastés par la guerre en mobilisant les capitaux privés et en assurant la garantie conjointe des gouvernements pour la réalisation de projets de vaste envergure. On sait qu'elle a rempli cette mission avec bonheur et qu'elle prolonge désormais son action en faveur des pays en voie de développement.

Quant au Fonds Monétaire International, il devait s'efforcer de corriger les désordres chroniques du système monétaire international, trop étroitement lié à un étalon-or dont la signification réelle apparaissait de plus en plus discutable au fur et à mesure de l'accroissement de la production mondiale. Mettant en application, en octobre dernier, un projet à l'étude depuis plusieurs années, les directeurs du Fonds viennent de décider de mettre à la

disposition des pays membres des droits de tirages spéciaux pour un montant total de $9.5 milliards à valoir au cours des trois prochaines années. Dès le 1er janvier 1970, $3.5 milliards seront mis en circulation. Les $6 milliards restants seront répartis également sur les années 1971 et 1972. Pour sa part, le Canada disposera de $332 millions sur le total de $9.5 milliards.

La mise en circulation de cette monnaie, qu'on appelle assez justement l'or-papier, pose sans aucun doute de nombreux problèmes qu'il faudra résoudre tôt ou tard. Elle est en effet, actuellement répartie en fonction du capital des nations membres, ce qui lèse indiscutablement les pays qui auraient le plus besoin d'un surcroît de capital. Il n'en est pas moins vrai qu'elle esquisse enfin une solution au problème du déséquilibre qui existait entre la production mondiale d'or, et la quantité de ce métal disponible pour les banques centrales, d'une part, et la production mondiale de biens et le volume des échanges commerciaux d'autre part.

Cela devrait donc, entre autres choses, faire cesser cette fièvre de l'or qui, régulièrement, s'empare des bourses mondiales et perturbe le marché des changes.

Le marché de l'euro-dollar

Le marché de l'euro-dollar a connu, en 1969, une activité inconnue à ce jour. Bien qu'il soit difficile de connaître le montant total des opérations, on estime que les mouvements cette année se sont élevés à plus de $7 milliards, portant le total des trois dernières années à plus de $17 milliards.

On sait que ces capitaux proviennent des banques et grandes entreprises des pays dont la balance des paiements est excédentaire. Elles prêtent, sur ce marché, les dollars dont elles disposent et perçoivent ainsi des taux d'intérêt beaucoup plus élevés que ceux consentis sur leurs marchés nationaux. On n'ignore pas, en effet, qu'il existe actuellement un écart sensible entre le rendement de l'argent en Europe et en Amérique du Nord. Les acheteurs d'euro-dollars sont, en ordre principal, les filiales européennes de banques américaines qui se procurent de cette manière des ressources supplémentaires difficiles à trouver sur place en raison du plafonnement à 6 1/4% du taux d'intérêt qu'elles sont autorisées à verser à leurs déposants à terme. C'est pour freiner l'expansion de ce marché et combattre l'inflation que le Gouvernement des États-Unis oblige maintenant les banques américaines à maintenir une réserve de 10% sur les dépôts en euro-dollars.

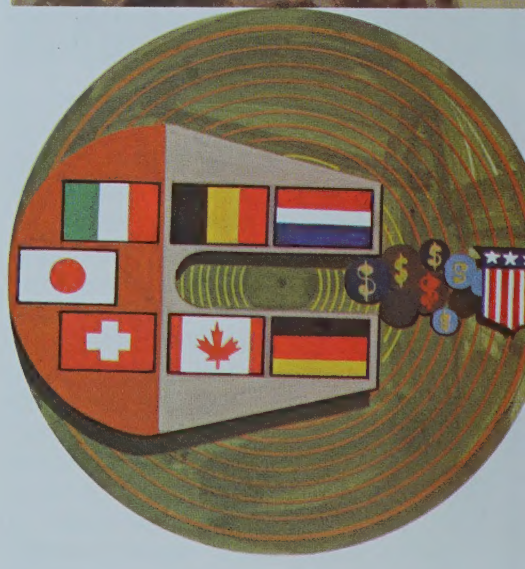
LA SITUATION ÉCONOMIQUE DES ÉTATS-UNIS

La croissance réelle de l'économie américaine s'est considérablement ralentie au cours de l'année écoulée. Evalué en dollars constants, le produit national brut montre, au deuxième trimestre, un accroissement de 2% comparativement à 7.4% pour la période correspondante de l'année dernière. C'est là, à n'en pas douter, la conséquence des mesures anti-inflationnistes décrétées depuis plusieurs mois par les autorités gouvernementales.

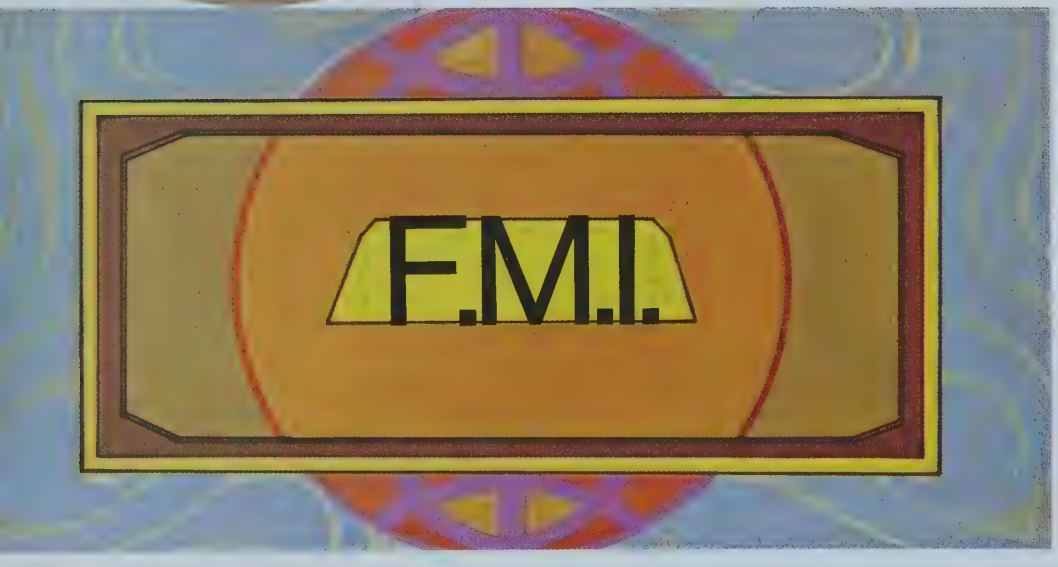
Les premiers signes de ralentissement sont apparus en juin dernier: accroissement progressif du taux de chômage, diminution des heures supplémentaires dans l'industrie, baisse sensible dans la construction.

La demande à la consommation demeure toutefois élevée et les investissements projetés au début de 1969 dépassent le niveau de ceux enregistrés en 1968. Si paradoxal que cela paraisse, cet état de choses est vraisemblablement causé par les









taux d'intérêt élevés en vigueur actuellement sur les prêts, ce qui aurait dû produire un effet opposé. Mais peu confiants dans une réduction prochaine de ces taux, les industriels préfèrent investir maintenant plutôt que de voir leur argent se déprécier ou d'être exposés à payer des intérêts encore plus élevés. La psychose inflationniste est loin d'être guérie.

Les prix de gros et de détail accusent des hausses respectives de 3.3% et de 5.1%. Les salaires, de leur côté, enregistrent pour le premier semestre de 1969 une augmentation de 10.1% dans le secteur non manufacturier par rapport à 7.5% pour la période correspondante de 1968. Quant aux bénéfices des grandes compagnies, ils ont été considérablement réduits au cours du premier semestre. Un sondage auprès de 1,400 d'entre elles accuse un recul de 10% entre le quatrième trimestre de 1968 et le premier trimestre de 1969. Ce mouvement s'est poursuivi au cours du deuxième trimestre. Plus significative encore est la régression des bénéfices après impôt de 987 entreprises manufacturières qui, comparativement à l'an dernier, enregistrent une augmentation de 1% seulement au cours du deuxième trimestre comparativement à 8½% pour le trimestre précédent.

La balance des paiements du premier trimestre de cette année est déficitaire de $1,778 millions, le chiffre trimestriel le plus élevé depuis 1950. Au quatrième trimestre de 1968, il y avait un excédent de $852 millions. Ce renversement spectaculaire d'un trimestre à l'autre et la détérioration, depuis deux ans, de la balance commerciale des États-Unis qui, pour la première fois depuis 1950, est en déficit pour l'ensemble du premier semestre de 1969, démontrent la nécessité de corriger un déséquilibre attribuable en

grande partie à la pression inflationniste qui amenuise la capacité concurrentielle de l'industrie du pays et ouvre la porte à de nombreuses importations.

LA CONJONCTURE CANADIENNE

Au Canada, l'accélération progressive de l'expansion économique enregistrée en 1968 se maintenait au même rythme au début de 1969. Pour le premier trimestre, le produit national brut, évalué au niveau annuel de $72 milliards, était en augmentation de 10.3% sur la période correspondante de l'année précédente. La production industrielle, particulièrement celle de biens durables, était en nette croissance. Sous l'impulsion d'une demande élevée, tant en biens durables qu'en biens d'équipement, le taux d'accroissement dépassait 10% au mois de mars dernier. Toutefois, un ralentissement de l'activité durant le deuxième trimestre a ramené ce taux à environ 5%. Ce ralentissement, dû à un affaiblissement de la demande s'est particulièrement manifesté dans l'industrie manufacturière et dans les services de gaz et d'électricité. Une baisse sensible s'est également manifestée dans l'industrie minière, victime des grèves coûteuses qui s'y sont produites.

Devant la pression inflationniste qui a pris des proportions inquiétantes, le gouvernement fédéral a adopté une politique nettement restrictive. Toutefois, jusqu'à présent, les mesures n'affectent pas les impôts. On s'est contenté d'exercer un contrôle sévère des dépenses publiques qui devrait permettre de réaliser un surplus budgétaire supérieur à $250 millions sur un revenu qui excédera $12 milliards. Il est à noter que, l'an dernier, le déficit était de $56 millions.

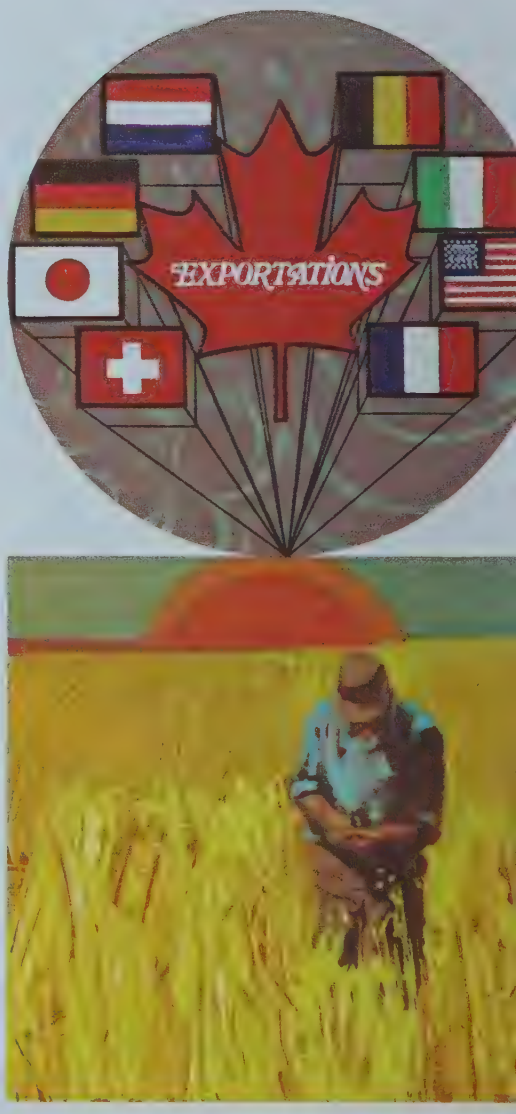
Ce budget austère tend à réduire la demande globale et, par conséquent, à freiner la hausse des prix. Il faut toutefois se souvenir que les dépenses publiques ne représentent que 30% environ de la dépense globale. Il est donc indispensable que, outre les restrictions gouvernementales, la Commission des Prix et Revenus atteigne les objectifs qu'elle s'est fixés. Cela implique, de la part du public, un sens civique et une connaissance de la chose économique qui font souvent défaut. D'autre part, malgré la montée des prix, le pouvoir d'achat n'a cessé de s'accroître puisque les salaires moyens continuent d'augmenter au taux annuel de 7.4%. Dans ces conditions, une publicité intensive et une éducation des masses sont indispensables pour inciter à la sagesse.

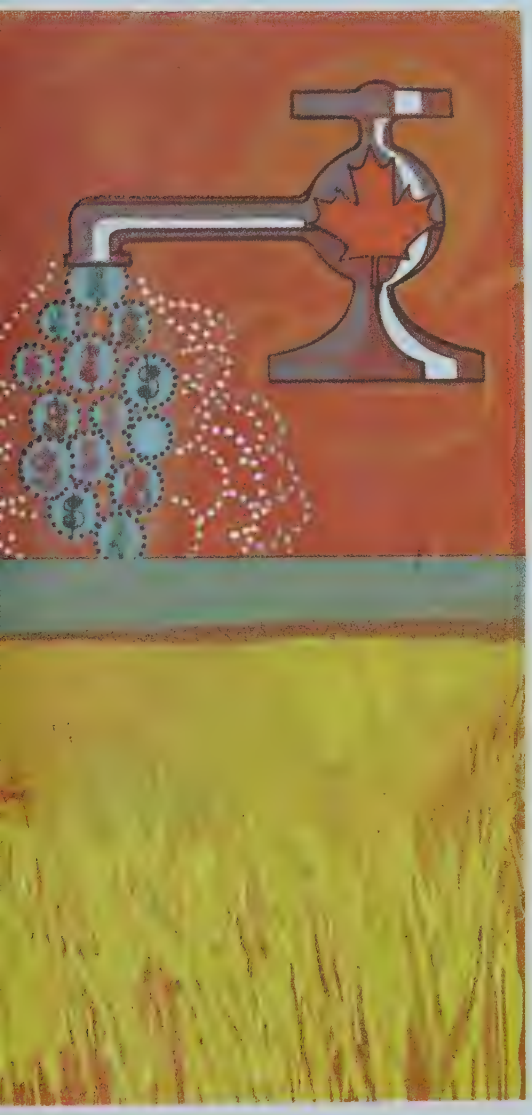
En ce qui concerne le taux de chômage, il vient à nouveau de dépasser le niveau de 5%. Cet état de choses est cependant normal dans la situation actuelle.

Les taux d'intérêt

Certains milieux semblent avoir l'impression que nous pratiquons, au Canada, dans les banques à charte, des taux d'intérêt exagérément élevés.

Il convient de noter avant tout que la courbe des taux d'intérêt était nettement à la hausse aux États-Unis et en Grande-Bretagne alors que les banques canadiennes étaient encore assujetties au plafond de 6%. Il est aisé de concevoir que, si cette situation s'était prolongée, nous aurions assisté à une sortie accélérée de capitaux attirés par un marché beaucoup plus attrayant que le nôtre de même que les emprunteurs étrangers se seraient lancés sur notre monnaie dont le loyer aurait été plus favorable. Cette situation ne pouvait se prolonger et, le plafond de 6% ayant été supprimé lors de la révision de la Loi sur les banques, en 1967,





l'élévation continue des taux d'intérêt dans les grands centres financiers du monde, a, nécessairement, eu des répercussions au Canada où la Banque centrale a progressivement augmenté son taux d'escompte jusqu'au niveau actuel de 8%. Le taux de base des banques à charte, actuellement de 8 1/2% est donc relativement raisonnable. En fait, l'écart qui sépare actuellement les taux perçus sur les prêts des taux payés aux déposants est actuellement inférieur à ce qu'il était il y a dix ans. Il serait donc faux de croire que les bénéfices accrus des banques résultent uniquement de l'application des taux actuels.

D'autre part, la Banque du Canada ayant décidé en juin dernier d'accroître de 7 à 8% le taux des réserves secondaires que les banques à charte doivent maintenir sous forme de bons du trésor et d'obligations du gouvernement, cette mesure a eu naturellement pour effet de réduire d'environ $250 millions les fonds disponibles dans les banques.

La balance des paiements

Les exportations canadiennes, en croissance soutenue depuis plus d'un an, constituent l'un des facteurs essentiels de santé de notre économie. Pour le premier trimestre de 1969, le taux d'accroissement par rapport à l'époque correspondante de l'année dernière est de l'ordre de 15%. Cette progression s'est toutefois nettement ralentie depuis et, au second trimestre, elle n'était plus que de 8.5%. Le ralentissement économique aux États-Unis, notre principal client, ne laisse pas présager une reprise importante de nos exportations dans un avenir immédiat à moins que nous ne nous décidions enfin à nous tourner vers d'autres marchés, dont celui du Marché Commun Européen qui représente un potentiel trop peu exploité par nos hommes d'affaires. La compétition y est extrêmement serrée, ce qui devrait aiguiser nos capacités.

Nos importations, depuis 1968, se sont accrues de 20% au second trimestre. En chiffres absolus, nos exportations au cours du premier semestre de 1969 se montent à $7,274 millions, soit une augmentation de 11% par rapport à l'année précédente, alors que nos importations se chiffrent par $6,934 millions, soit une hausse de 18%. L'excédent de $340 millions se compare à celui de $635 millions enregistré à la même époque en 1968.

Cependant, l'importation de capitaux à long terme nous assure une couverture en or et en dollars américains qui se chiffre actuellement par $2,565 millions, montant très suffisant pour mettre notre dollar à l'abri de toute surprise désagréable.

Les investissements

A la fin de l'an dernier, les prévisions d'investissements envisageaient un accroissement de 8.7%. Une révision des chiffres, faite en juin dernier, révèle que cet accroissement excédera 10%, soit une augmentation de plus de $1,300 millions par rapport à 1968. C'est l'industrie manufacturière qui enregistre l'augmentation la plus considérable avec un taux de 14.5%. Seule, l'industrie minière ne participe pas à cet accroissement. Il y aura, dans cette industrie, une nouvelle diminution de 2% par rapport à l'an dernier.

Le blé canadien

La fertilité des Prairies, richesse indéniable, suscite depuis quelque temps des problèmes difficilement solubles. Les récoltes abondantes, le resserrement des marchés et la concurrence toujours plus forte accroissent nos réserves dans des proportions énormes. Il semble bien qu'il faudra, dans cette partie du

pays également, se soucier davantage des lois de l'offre et de la demande et, bon gré mal gré, se résoudre à diversifier les cultures pour offrir les produits pour lesquels un marché nous est ouvert.

Le Québec

Nous ne pouvons passer sous silence quelques points qui, malheureusement, caractérisent actuellement la province de Québec. Bien que tous les chiffres qui sont avancés à ce sujet soient fréquemment l'objet de controverses, force nous est de constater que près de la moitié des chômeurs du Canada se trouvent dans la province, ce qu'explique partiellement le caractère saisonnier de certaines de nos grandes industries. Mais alors que le niveau de l'emploi s'est élevé, entre mai 1968 et mai 1969, de 3.4% pour l'ensemble du Canada, l'accroissement au Québec n'a été que de 1%. Alors que les investissements nouveaux augmentent, au Canada, de 10.7%, les prévisions pour le Québec ne sont que de 3.2%. Ce chiffre est à comparer avec celui de l'Ontario où l'accroissement des investissements atteint 15.5%.

C'est surtout dans l'industrie manufacturière que le Québec présente l'image la moins favorable, avec une hausse des investissements de 2.1% seulement. Pour la seule ville de Montréal il y a, par rapport à l'année précédente, une baisse de 15% alors que l'augmentation à Toronto est de 23% et atteint 40% à Vancouver. En investissements par tête d'habitant, le Québec se classe, cette année, à l'avant-dernier rang des provinces canadiennes. Il n'est suivi que par l'Ile-du-Prince-Edouard.

Ce dernier volet de notre tableau peut vous paraître pessimiste. Il n'en est rien. Mais nous ne croyons pas qu'il soit sain, en quelque situation que ce soit, de se leurrer et de travestir la vérité.

Notre propos n'est pas de déterminer si c'est l'agitation des derniers temps qui est responsable du recul relatif du Québec ou si c'est ce recul qui entraîne l'agitation sociale que nous connaissons. La vérité absolue pourrait être longue et difficile à découvrir et ne présenterait, finalement, qu'un intérêt académique. Il y a un cercle à briser et, les hommes étant maîtres de leurs destinées et responsables de leurs actes ainsi que des conséquences qu'ils entraînent, c'est au problème des hommes qu'il faut s'attaquer. Et nous songeons avant tout aux jeunes d'aujourd'hui qui, bientôt, prendront en main les destinées du pays. Ce serait lâcheté que de les abandonner à eux-mêmes sous le fallacieux prétexte qu'on ne peut réagir à l'égard de la contestation et que les jeunes ne veulent plus être guidés.

Nous croyons au contraire que, fréquemment, l'attitude si souvent critiquée des jeunes n'est que la concrétisation d'un profond désarroi devant une absence de leadership qu'ils souhaitent inconsciemment et attendent désespérément. C'est à nous qu'il appartient de leur tracer la voie, de leur proposer des objectifs et de leur donner la formation nécessaire pour l'existence de labeur acharné qui les attend. Il est impérieux de restaurer certaines valeurs oubliées. Il est urgent de rendre à notre jeunesse le goût de l'effort et la satisfaction du devoir accompli. Nous croyons que, dans cet ordre d'idées, la création d'un mouvement destiné à développer le sens civique et au sein duquel nos jeunes gens mèneraient une vie rude et saine tout en étant utiles à leur prochain serait de nature à rendre les plus grands services à la communauté et à la génération future. Nous croyons fermement qu'il est encore, chez nous, des hommes de valeur capables de susciter l'enthousiasme requis par le lancement









d'une telle entreprise. Pourquoi le Québec ne jouerait-il pas un rôle de précurseur en la matière?

PRÉVISIONS

L'inflation a frappé la majorité des pays industrialisés du monde et, très logiquement, les gouvernements concernés ont adopté les mesures propres à juguler cette inflation. C'est une caractéristique bien connue des économistes que, dans ce genre de phénomène, les résultats suivent les mesures adoptées avec un certain décalage qui tend à faire croire, au début, que les mesures sont inopérantes. Il est cependant tout aussi exact que certaines mesures se retournent parfois contre leurs promoteurs et accroissent la surchauffe. C'est parfois le cas, comme nous l'avons dit plus haut, à propos des hausses de taux d'intérêt. Nous croyons que, dès que la chose sera possible, compte tenu de l'attitude des États-Unis, une baisse de ces taux pourrait être envisagée sans danger.

Nous ne croyons pas qu'une récession frappera le Canada au cours des prochains mois. Le ralentissement qui commence à se faire sentir était indispensable pour éviter une inflation galopante qui aurait eu des conséquences tragiques. Ce ralentissement est sain et délibérément voulu. Il doit nous permettre de préparer le nouveau bond en avant que l'avenir nous permet d'envisager après l'année de répit qui s'annonce.

Il ne faudrait cependant pas se bercer de la dangereuse illusion que le développement et le progrès, au même titre que l'inflation périodique, sont des situations inévitables contre ou pour lesquelles nous ne pouvons rien. Les gouvernements ont un important rôle d'incitation à jouer. Le désengagement progressif des États-Unis, qui se dessine nettement malgré une apparente lenteur,

suscitera sans aucun doute chez nos voisins un regain de compétition dans des domaines pacifiques dont certaines industries sont actuellement écartées. La concurrence reprendra dès lors tous ses droits. Chez nous, les mesures prises par le Ministre du Développement Régional encourageront certainement l'établissement de nouvelles industries. Le nouveau régime fiscal projeté, bien qu'il demeure sujet à de nombreuses et radicales modifications, favorisera des fusions d'entreprises et encouragera des investissements dans des domaines actuellement délaissés des investisseurs. Nous espérons que ce régime, d'ici sa mise en application, fera également un sort plus favorable aux petits épargnants qui mériteraient une exonération de base encourageante. A noter également que le gouvernement du Québec joue, pour sa part, un rôle primordial en cherchant à promouvoir nos exportations et à faciliter les investissements.

Mais toutes ces mesures seront, en soi, inopérantes si nous ne nous attelons pas tous à la tâche. De même que l'inflation ne prendra fin, sans l'adoption de mesures coercitives, que si nous consentons à écouter la voix de la raison que prêche la Commission des Prix et Revenus, de même nous ne progresserons au même rythme que les autres nations industrielles du monde que si nous consentons à vivre à notre époque, avec toutes les contraintes que cela suppose mais avec tous les bénéfices que cela apporte.

La voie du succès et de la réussite passe par un labeur acharné, par une recherche constante du progrès, par un souci d'efficacité et par un désir de compétence toujours accrus. Notre époque ne permet ni le rêve ni l'improvisation, pas plus qu'elle ne nous permet de vivre longtemps au-dessus de nos moyens. Si nous ne le comprenions pas, il faudrait sans doute restreindre, par exemple, le crédit à la consommation aux gens imprévoyants.

Notre époque, enfin, impose autant le bon sens et la mesure aux syndicats qu'elle exige une compréhension et un dévouement toujours accrus des patrons à l'égard de leur personnel. La paix passe par la justice, pour le plus grand bien de tous les citoyens.

L'avenir de la décennie qui va s'ouvrir est plein de promesses qu'il ne tient qu'à nous de concrétiser.





COMMENTAIRES DU VICE-PRÉSIDENT ET DIRECTEUR GÉNÉRAL EN CHEF

Il me fait grand plaisir de vous informer que l'exercice financier terminé le 31 octobre dernier démontre de grandes réalisations pour la Banque.

En effet, le bilan fait ressortir, cette année encore, le rythme accéléré d'expansion qui caractérise la BCN depuis quelques années.

Afin d'éviter une longue énumération de chiffres qui engendre la monotonie, je me bornerai, dans mes commentaires, à souligner et à préciser les points saillants du bilan.

Nous venons de terminer le premier exercice complet depuis l'emménagement dans notre nouveau siège social. L'agencement fonctionnel de nos services a réduit au minimum la période d'adaptation, ce qui nous a permis sans aucun doute d'en augmenter l'efficacité et d'atteindre de nouveaux sommets.

Nos revenus en 1969 dépassent $118,000,000, soit une augmentation de 26.6% sur l'exercice précédent. Les revenus des prêts et des valeurs en constituent respectivement 63.6% et 21.8%, tandis que le solde de 14.6% représente les autres revenus d'exploitation.

Quant au total de nos dépenses, il présente une hausse de 27.1% sur l'exercice précédent, comparativement à une augmentation de 26.6% du total de nos revenus.

Il est d'ailleurs significatif de noter que la Banque a payé cette année plus de $53,000,000 en intérêts sur les dépôts de sa clientèle, soit une hausse prononcée de 42.5% sur l'année précédente, comparativement à une augmentation de 30.5% des revenus des prêts.

Nous nous efforçons donc d'encourager l'épargne, en la rendant de plus en plus rémunératrice. Notre publicité lui accorde, depuis quelques mois, une importance beaucoup plus grande, car nous considérons qu'il est prudent, dans la conjoncture actuelle, de mettre



RENÉ LECLERC

ainsi l'accent sur l'épargne.

Voyons maintenant où se situe le total de nos dépenses en 1969. Il s'élève à $100,751,000, ce qui porte le solde de nos revenus à 17 millions et demi de dollars, soit une hausse de 23.9% sur l'exercice précédent.

Un montant de 5 millions et demi de dollars fut viré aux réserves pour pertes et 6 millions ont été portés à la provision pour impôts sur le revenu.

Le montant net de nos bénéfices se chiffre donc par $5,700,000, ce qui représente un gain de 96¢ par action, comparativement à 84¢ en 1968.

Cette augmentation dans nos bénéfices nets nous a permis de hausser de 13.8% le total des dividendes accordés à nos actionnaires. Ceux-ci ont en effet reçu 66¢ par action, comparativement à 58¢ l'année précédente.

A même les bénéfices non répartis, nous avons pu verser $2,000,000 au fonds de réserve, qui s'élève maintenant à $52,000,000, tout en y laissant un solde de $758,800 à la fin de l'exercice.

L'expropriation de certains immeubles sociaux, ainsi que la disposition de 40% du capital-actions de notre filiale de Paris ont rapporté quelque $800,000. Nous avons dû réduire la réserve générale de $2,300,000, pour compter, au cours du marché, les valeurs mobilières autres que celles des gouvernements du Canada et des provinces.

A la fin de 1968, le Ministre fédéral des Finances apportait des modifications aux calculs de la limite des réserves bancaires non imposables. De fait, le pourcentage des actifs admissibles aux réserves est passé de 3.8% à 1.5%. Conséquemment, la Banque doit, cette année, payer la somme de $2,937,000 en impôts sur le montant de $5,500,000 viré aux réserves pour pertes, en plus du $6,217,000 sur ses bénéfices; ce qui fait un total de $9,154,000 en impôts, comparativement à $5,561,000 l'an dernier.

Nos réserves pour pertes atteignent donc, à la fin de l'exercice 1969, le total de $26,745,000. Toutefois, si nos réserves générales ont diminué par suite des modifications aux calculs qui nous ont été imposées, nos réserves libres d'impôt ont tout de même augmenté de $3,300,000.

Notre actif total atteint cette année un nouveau sommet, soit $1,671,600,000, représentant une hausse de 18.4% sur l'exercice précédent. Notons ici que nous avions enregistré à ce poste, en 1968, une augmentation de 14.3%. Nous pouvons, par conséquent, considérer comme excellent et très encourageant le niveau atteint cette année. Songez que l'actif de la Banque, en 1962, n'atteignait que $847,000,000. La Banque a donc doublé son actif total en sept ans!

Les prêts constituent encore la plus grande partie de cet actif, soit 59.7%. Nos avances aux municipalités et commissions scolaires, consenties dans une proportion de 97% dans le Québec, représentent un total de $172,000,000. Il est intéressant de noter qu'en ce domaine du crédit, 37% de tous les prêts accordés aux termes de la Loi pour l'amélioration des fermes du Québec proviennent de la BCN. Les agriculteurs peuvent donc compter, maintenant comme par le passé, sur notre entière collaboration. Nous avons également fait notre part dans le domaine des prêts hypothécaires puisqu'ils ont augmenté d'au-delà de $25,000,000 au cours de l'exercice, pour se chiffrer par $65,000,000.

Il en est de même pour ceux consentis aux petites entreprises, qui trouvent souvent chez nous l'aide nécessaire à la bonne marche de leurs opérations.

Les étudiants, pour leur part, bénéficient d'avances au total de $10,000,000, à long terme, dont $8,800,000 ont été consentis suivant la Loi des prêts et bourses du Québec; ceci représente une augmentation de 45% sur l'an dernier.

L'ensemble de nos prêts courants pour le dernier exercice accuse, en fait, une hausse de 20.8% sur le total de l'année précédente et atteint le chiffre record de $919,000,000.

L'investissement dans la Banque Canadienne Nationale (Europe) est compté à l'actif pour $289,650, tandis que celui de la Compagnie Immobilière BCN Ltée l'est pour $1,999,500.

Nos engagements de clients en contrepartie d'acceptations, de garanties ou de lettres de crédit ont augmenté de $51,500,000 au cours de l'exercice. Ceci est, en majeure partie, dû au fait que la Banque a donné sa garantie pour permettre à des corporations scolaires et universités du Québec d'emprunter à court et à moyen terme à l'étranger.

Le total de nos dépôts atteint, cette année, le sommet sans précédent de $1,518,000,000, soit une aug-

mentation de 15.5%.

Nos dépôts d'épargne de particuliers comptent pour $788,000,000: une augmentation de $85,000,000 sur l'an dernier. Les dépôts des gouvernements fédéral et provinciaux se chiffrent par $48,000,000: une hausse de $13,000,000. Quant aux autres dépôts, ils sont passés de $577,000,000 à $682,000,000, soit une augmentation de $105,000,000.

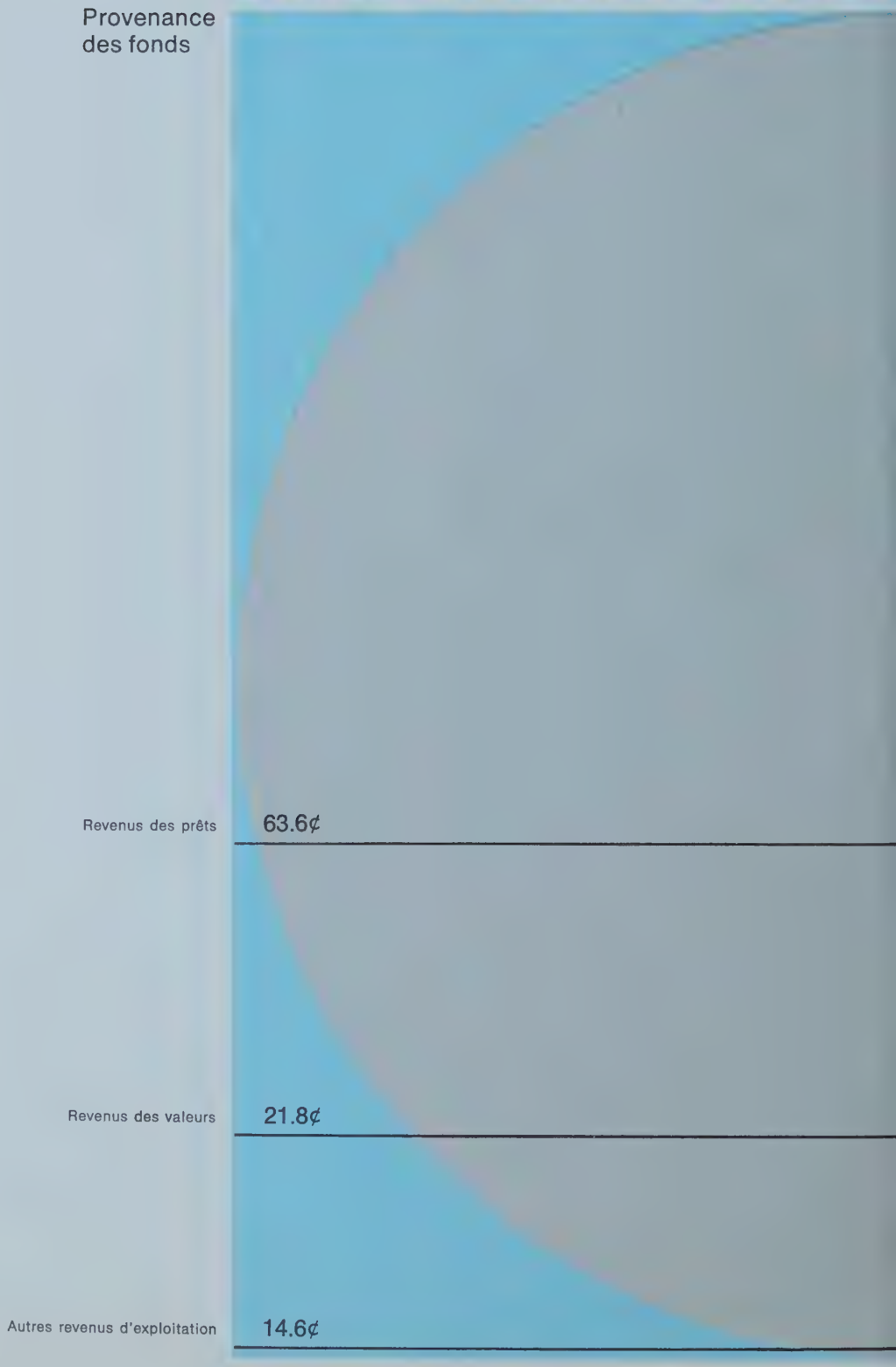
En février dernier, nous vous avons appris la création de Banque Canadienne Nationale (Europe). Nous cédions, en effet, au début de 1969, 20% du capital-actions de BCN (France) à Hottinguer & Cie, de Paris, et 20% à Dow Banking Corporation, de Zurich. La participation de ces deux importantes institutions financières nous permettra, nous en sommes convaincus, d'élargir de beaucoup le champ d'action de notre filiale européenne et de doter la Banque d'une vocation vraiment internationale.

Une autre étape importante franchie cette année fut la création du fonds mutuel CANAGEX.

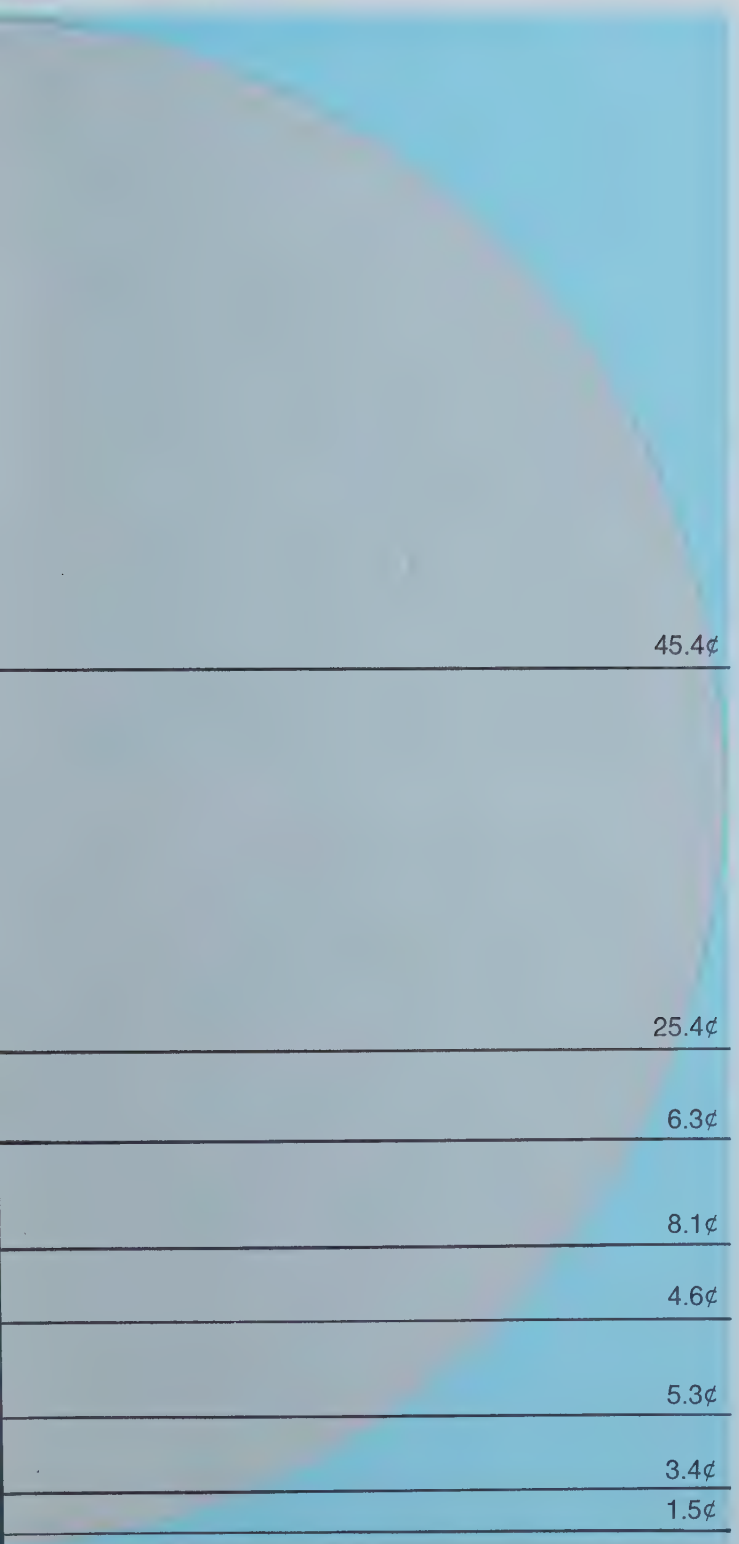
Mis sur pied avec la participation du Trust Général du Canada et de United North American Holdings Ltd., Canagex est un fonds mutuel à souscription ouverte, dont l'objectif est surtout l'appréciation de capital par des investissements dans des valeurs mobilières canadiennes, américaines et internationales. Les résultats obtenus durant les quatre premiers mois d'opération sont des plus intéressants puisque, en cette courte période, l'actif initial de $100,000 de Canagex est passé à près de $4,000,000.

Un an avant le lancement de Canagex, la Banque participait, avec trois autres banques à charte canadiennes, à la réalisation de Chargex. Maintenant connue de tous, la carte Chargex fait partie d'un réseau international de cartes de crédit permettant aux détenteurs de s'en servir

ÉTAT DE PROVENANCE ET VENTILAT



N DES FONDS



non seulement au Canada, mais dans un nombre sans cesse plus grand de pays.

Chargex-BCN a connu, en sa première année d'existence, d'importants développements, puisque les trois quarts de nos succursales sont situées dans des endroits desservis par Chargex.

Il me fait plaisir de vous dire que la Banque vient d'inaugurer deux nouvelles succursales: l'une à Repentigny, l'autre à Timmins, en Ontario. Ceci porte à 348 le nombre de nos succursales, sans compter Banque Canadienne Nationale (Europe). Par ailleurs, six nouvelles succursales seront ouvertes au cours des prochains mois.

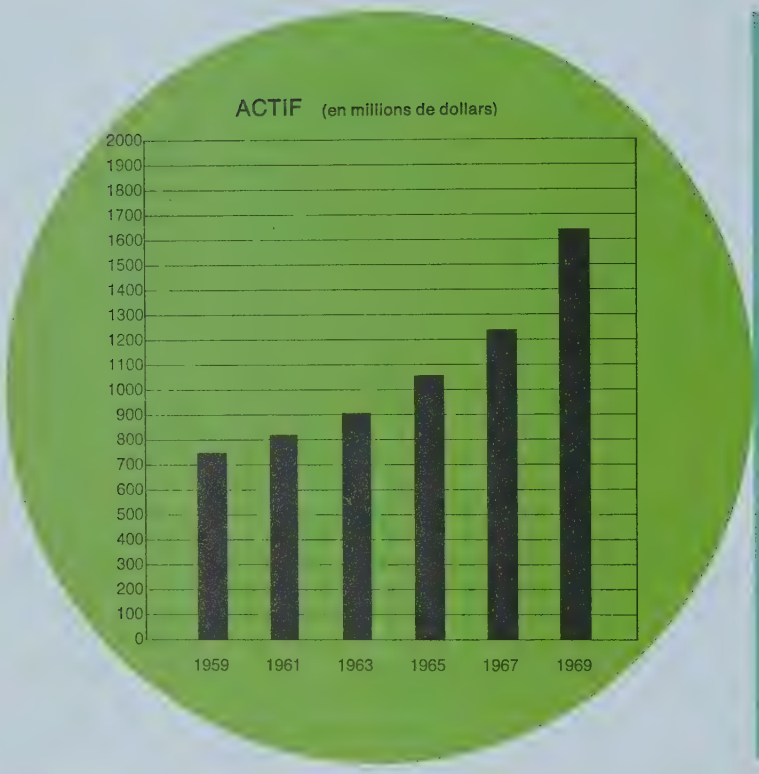
Les locaux de sept de nos bureaux furent complètement reconstruits, tandis que quatre autres étaient l'objet d'importantes rénovations. Ces édifices modernes sont une preuve de plus que la BCN a "le souci de satisfaire sa clientèle", en lui offrant des lieux de rencontre plus fonctionnels et plus agréables.

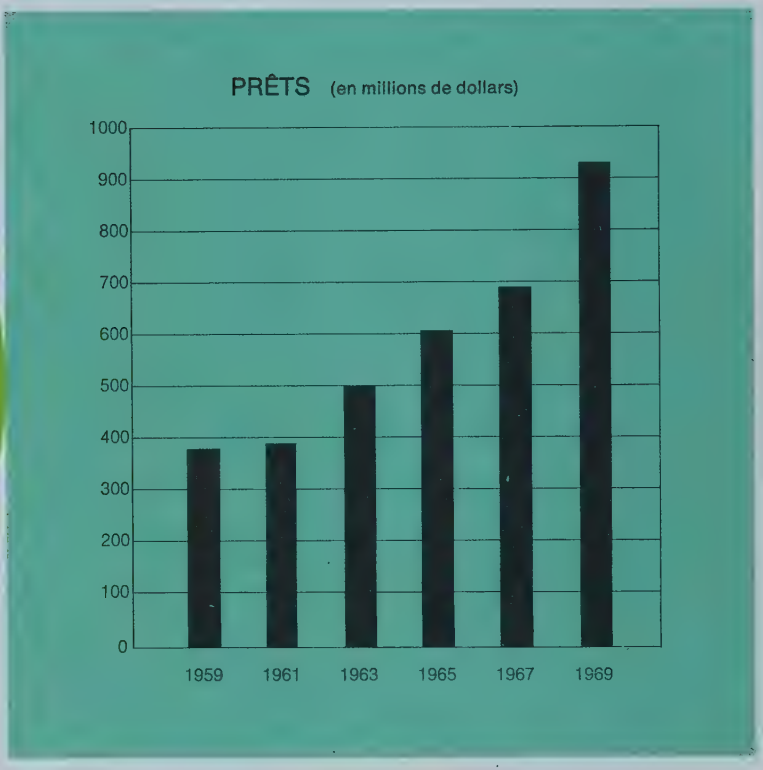
Au cours de l'année écoulée, la Banque a fermé 37 agences qui n'étaient plus rentables en raison de l'accroissement de leurs frais d'exploitation. Toutefois, ces endroits bénéficient toujours d'un service bancaire adéquat.

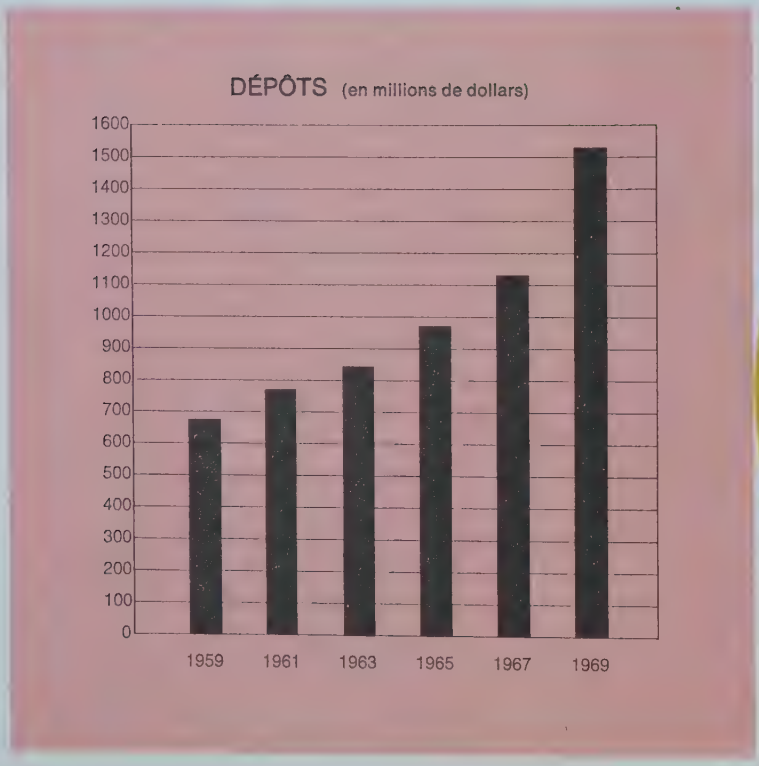
Consciente de la valeur de la gestion par télécommunication, la Banque a, cette année encore, accru l'utilisation de son ensemble d'installations électroniques.

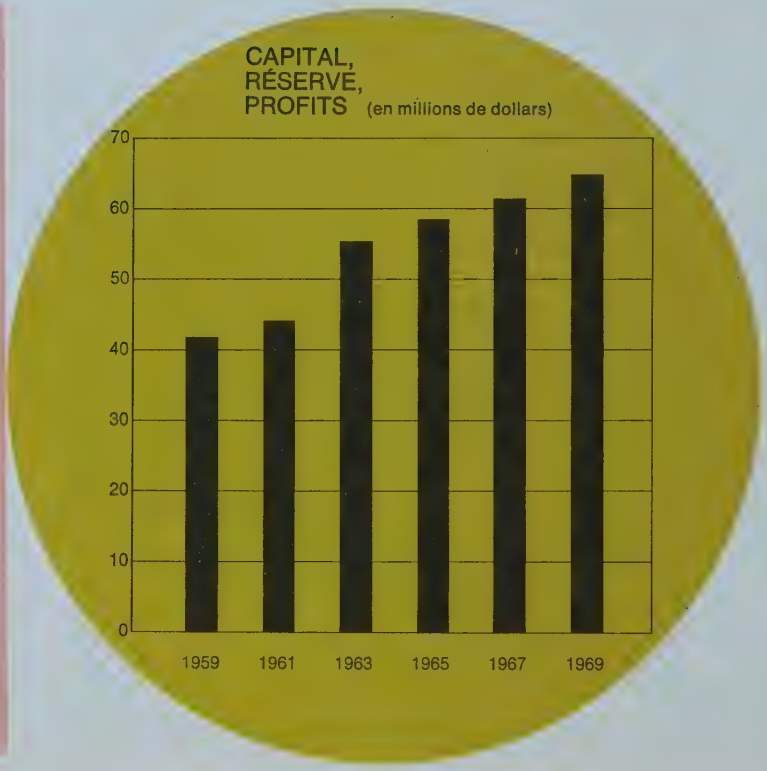
Nous commencions, en avril dernier, à mettre sur pied un programme de centralisation de la comptabilité de nos comptes courants au moyen d'ordinateurs électroniques. Les opérations d'une soixantaine de bureaux ont déjà été centralisées et nous prévoyons que ce programme atteindra environ 175 succursales d'ici la fin de 1970.

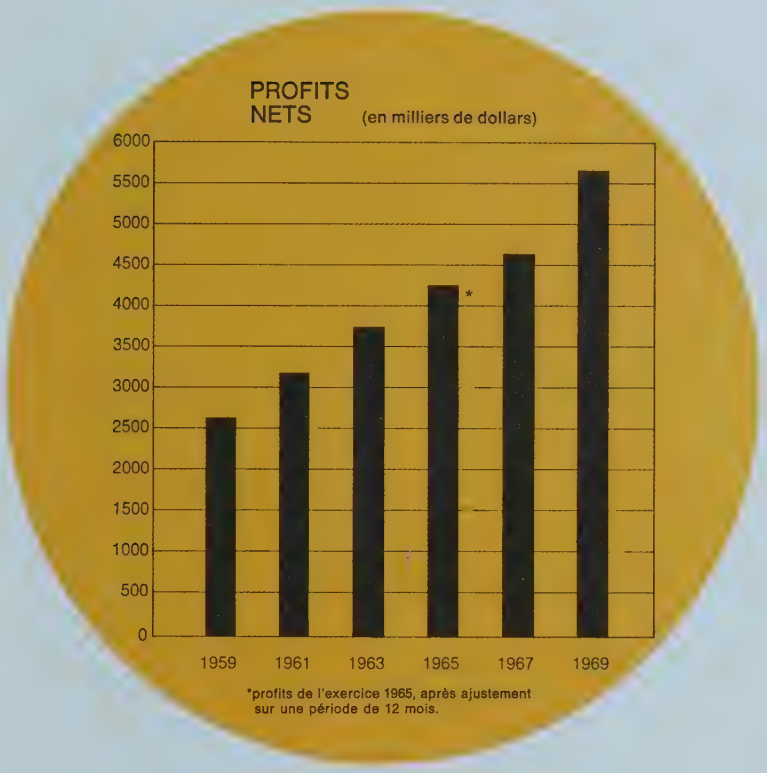
L'an prochain, 75 mini-ordinateurs reliés aux cerveaux électroniques de


ACTIF (en millions de dollars)
2000
1900
1800
1700
1600
1500
1400
1300
1200
1100
1000
900
800
700
600
500
400
300
200
100
0
1959
1961
1963
1965
1967
1969


PRÊTS (en millions de dollars)
1000
900
800
700
600
500
400
300
200
100
0
1959
1961
1963
1965
1967
1969


DÉPÔTS (en millions de dollars)
1600
1500
1400
1300
1200
1100
1000
900
800
700
600
500
400
300
200
100
0
1959
1961
1963
1965
1967
1969


CAPITAL,
RÉSERVE,
PROFITS (en millions de dollars)
70
60
50
40
30
20
10
0
1959
1961
1963
1965
1967
1969



la Banque seront installés, et assureront à notre clientèle un service à la fois très rapide et ultra-confidentiel, puisque toutes les données seront traitées exclusivement par des membres spécialisés de notre personnel. Un contrôle des plus rigoureux sera donc exercé et permettra à nos employés de consacrer plus de temps au service de la clientèle. Ce système sera peu à peu étendu à toutes nos succursales.

Une telle réalisation exige, vous vous en doutez bien, que nos employés se tiennent à l'affût du progrès.

C'est ici qu'entre en jeu le centre de formation que nous avons créé l'an dernier.

Aménagé au coeur même du siège social, le centre de formation de la Banque assure à notre personnel un perfectionnement continu, grâce à des cours touchant tous les secteurs de l'activité bancaire. En 1969, environ 250 de nos employés, du siège social aussi bien que des succursales, ont pu ainsi, durant leurs heures de travail, accroître les connaissances nécessaires à leurs fonctions, grâce à des cours dispensés ici même.

Cet examen des techniques nouvelles se complète, pour plusieurs de nos employés, par l'assistance aux cours de l'Institut des banquiers canadiens. Ces cours se donnent le soir, dans plusieurs universités et collèges à travers le Canada, et nous avons eu plus de 600 inscriptions cette année, comparativement à environ 500 en 1968. Ceux qui suivent ces cours manifestent beaucoup de bonne volonté, puisqu'il leur faut sacrifier plusieurs soirs chaque semaine et faire l'effort intellectuel nécessaire pour réussir. Notons ici que près de la moitié de nos comptables et de nos gérants adjoints ont profité de ce programme d'études et que leurs résultats aux examens furent excellents. La détermination dont ils font preuve mérite certainement nos félicitations et notre encouragement.

Soulignons, par ailleurs, qu'une centaine de personnes, au niveau de la Direction, ont participé cette année à des sessions d'études intensives, à l'extérieur de la Banque.

Centre de formation, cours de l'Institut des banquiers canadiens et sessions d'études, voilà autant d'instruments mis à la disposition de nos employés. Il est primordial, pour la Banque, de posséder un personnel compétent et nous considérons comme essentielles de telles possibilités de perfectionnement. Aussi est-il fort agréable de constater combien nos employés collaborent avec nous en ce sens.

Une banque ne saurait exister sans l'appui de son personnel. Le souci de perfectionnement que manifestent nos employés et leur collaboration à la mise en oeuvre de nos projets sont des facteurs de première importance dans la croissance de notre institution.

Et je tiens, avant de terminer, à me faire le porte-parole du Conseil d'administration et de la Direction pour les remercier tous bien sincèrement de leur excellent travail et de leur bonne volonté.

Grâce à eux et avec l'appui de notre clientèle, nous pouvons atteindre de nouveaux sommets et envisager l'avenir avec un réel optimisme.

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal des délibérations de la quatre-vingt-quinzième assemblée générale annuelle des actionnaires, tenue au siège social de la Banque, Place d'Armes, à Montréal, le jeudi onze décembre mil neuf cent soixante-neuf, à onze heures du matin.

Sur la proposition de M. Aristide Cousineau, appuyé par M. René Leclerc, M. Louis Hébert préside l'assemblée et M. Yvan Desjardins agit comme secrétaire.

Le président ayant souhaité la bienvenue aux actionnaires et déclaré l'assemblée ouverte, le secrétaire donne lecture de l'avis de convocation publié dans les journaux suivant les dispositions de la loi, et de déclarations attestant qu'il a été expédié à chacun des actionnaires, dans les délais prescrits: (a) un avis de convocation, (b) une formule de procuration, (c) un relevé des présences des administrateurs aux séances du Conseil d'administration et (d) un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 12 décembre 1968.

Le procès-verbal de la quatre-vingt-quatorzième assemblée générale annuelle ayant été adressé à tous les actionnaires, ainsi que l'atteste la déclaration qui vient d'être communiquée à l'assemblée, M. Lambert Lamarche propose, appuyé par M. Denis Quintal, et il est unanimement résolu que l'assemblée adopte ce procès-verbal sans autre formalité.

Sur la proposition de Mme André Brosseau, appuyée par Monsieur A. A. Cameron, MM. Denys Pelletier et Irénée Sicard sont nommés scrutateurs à l'assemblée.

Le président invite ensuite le directeur général en chef à présenter le quatre-vingt-quinzième rapport annuel du Conseil d'administration

REMARQUES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL EN CHEF
(texte de M. Leclerc, v. page 16).

ALLOCUTION DU PRÉSIDENT
(texte de M. Hébert, v. page 6).

L'assemblée ayant été invitée par le président à soumettre ses observations, M. Raymond Hurtubise propose, appuyé par M. Oscar St-Pierre, que l'assemblée approuve le quatre-vingt-quinzième rapport annuel du Conseil d'administration, qui vient d'être soumis et dont il y a lieu de souligner la présentation moderne et très intéressante.

Cette proposition reçoit l'approbation unanime des actionnaires.

M. Yvon Sirois propose, appuyé par M. Léopold Bernier, la résolution suivante: "Les actionnaires notent avec satisfaction que les affaires de la Banque ont atteint un nouveau sommet, et ils adressent à tous les dévoués membres du Conseil d'administration leurs remerciements sincères ainsi que leurs plus chaleureuses félicitations pour le succès particulièrement brillant du dernier exercice".

Cette proposition est adoptée à l'unanimité, et M. Louis Hébert, en son nom et au nom de ses collègues du Conseil d'administration, remercie MM. Sirois et Bernier, ainsi que tous les actionnaires.

Avec l'appui de M. J.-Guy Décarie, Mlle Jacqueline Paradis propose: Que les actionnaires témoignent leur

appréciation pour le travail efficace accompli par le personnel de la Banque durant l'exercice qui vient de se terminer, et prient le directeur général en chef, monsieur René Leclerc, de bien vouloir agréer, pour lui-même et pour chacun des employés, l'expression de leur plus vive reconnaissance.

Cette proposition ayant reçu l'approbation unanime, M. René Leclerc en remercie les proposeurs ainsi que l'assemblée, en son nom et au nom des quelque 5,200 employés de la Banque.

Les scrutateurs font rapport que le nombre des actions dont les porteurs sont présents est de 440,739 et que le nombre des actions dont les porteurs sont représentés par fondé de pouvoir est de 3,362,133, ce qui forme un total de 3,802,872, soit 63.38% des actions en cours.

Sur la proposition de M. Robert Matteau, appuyé par M. Maurice Brunet, M. Jean Valiquette, c.a., et M. Frank T. Denis, c.a., sont nommés vérificateurs pour l'exercice qui se terminera le 31 octobre 1970, et leur rémunération est fixée à la somme de $42,000.00, qui sera répartie entre eux suivant le temps qu'ils auront consacré aux affaires de la Banque.

M. Jean-Louis Henrichon, appuyé par M. Robert Dubreuil, propose: Que M. Louis Hébert ou tout autre administrateur que le Conseil pourrait désigner soit autorisé à agir comme mandataire ou fondé de pouvoir de la Banque Canadienne Nationale à toute assemblée d'actionnaires de la Banque Canadienne Nationale (Europe).

M. Paul Dumas propose, appuyé par M. André-A. Audette: Que M. Louis Hébert ou tout autre administrateur que le Conseil pourrait désigner soit autorisé à agir comme mandataire ou fondé de pouvoir de la Banque Canadienne Nationale à toute assemblée d'actionnaires de la Compagnie Immobilière BCN Ltée.

Ces deux propositions sont unanimement adoptées.

Avec la permission du président, le directeur général en chef explique le sens de la résolution ci-après, qu'il soumet à la considération de l'assemblée:

Attendu que le second nom sous lequel la Banque est autorisée à faire des affaires est National Canadian Bank;

Attendu qu'il paraît désirable que cette appellation anglaise soit changée pour une traduction littérale et plus exacte du nom de la Banque;

M. René Leclerc propose, appuyé par M. Aristide Cousineau, que le second nom de la Banque soit BANK CANADIAN NATIONAL, et que le Conseil d'administration entreprenne toutes les procédures jugées utiles ou nécessaires à cet effet.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

M. Romuald Bourque propose, appuyé par Mme Simone P. Savoy: Que les actionnaires dont les noms suivent soient élus administrateurs de la Banque et qu'à cette fin un bulletin qui exprimera la décision de l'assemblée soit déposé entre les mains des scrutateurs:

M. J.-JACQUES BEAUCHEMIN
M. LAURENT BEAUDOIN
M. WILBROD BHERER
M. ANDRÉ CHARRON
M. GEORGES-O. CLERMONT
M. ARISTIDE COUSINEAU
M. ÉTIENNE CREVIER
M. GEORGE A. DALY
M. ROGER DeSERRES
M. MARC-H. DHAVERNAS
M. GEORGE T. DONOHUE
M. GASTON ÉLIE
M. HENRI FERRON
M. J.-CLAUDE HÉBERT
M. LOUIS HÉBERT
M. ROGER LAROSE
M. ANDRÉ LATREILLE
M. RENÉ LECLERC
M. JEAN RAYMOND
M. RENAULT ST-LAURENT
M. ALFRED TOURIGNY
M. GÉRARD WHITE

Cette proposition ayant été adoptée à l'unanimité, les scrutateurs reçoivent du secrétaire un bulletin de vote et font le rapport suivant:

"Les soussignés, scrutateurs à la quatre-vingt-quinzième assemblée générale des actionnaires de la Banque Canadienne Nationale, tenue au siège social à Montréal, le 11 décembre 1969, déclarent qu'ils ont pris connaissance du bulletin de vote qui leur a été remis et que les actionnaires qui viennent d'être proposés sont élus administrateurs de la Banque".

FAIT ET SIGNÉ À MONTRÉAL, ce onzième jour de décembre mil neuf cent soixante-neuf.

DENYS PELLETIER
IRÉNÉE SICARD

Ce rapport est confirmé à l'unanimité et, à la demande du président, le secrétaire présente aux actionnaires les nouveaux élus.

L'ASSEMBLÉE EST ENSUITE LEVÉE

À une séance du Conseil d'administration, tenue immédiatement après l'assemblée des actionnaires, M. Louis Hébert a été élu président du Conseil et président de la Banque, et MM. Wilbrod Bherer, Aristide Cousineau, George T. Donohue, René Leclerc et Jean Raymond ont été élus vice-présidents.

REVENUS, DÉPENSES ET BÉNÉFICES NON RÉPARTIS

pour l'exercice financier terminé le 31 octobre 1969

	1969	1968
REVENUS		
Revenus des prêts	$ 75,177,032	$57,613,703
Revenus des valeurs	25,804,935	21,121,879
Autres revenus d'exploitation	17,218,088	14,626,539
Total des revenus	$118,200,055	$93,362,121
DÉPENSES		
Intérêts sur dépôts	$ 53,678,855	$37,680,645
Traitements, contributions aux caisses de retraite et autres prestations au personnel	30,060,097	26,563,130
Frais relatifs aux immobilisations, compte tenu des amortissements	7,422,285	6,645,234
Autres frais d'exploitation, incluant une provision pour pertes sur prêts établie d'après la moyenne des pertes encourues durant les cinq derniers exercices	9,589,583	8,392,623
Total des dépenses	$100,750,820	$79,281,632
Solde des revenus	$ 17,449,235	$14,080,489
Virement aux réserves pour pertes	5,500,000	3,500,000
Bénéfices avant impôts sur le revenu	$ 11,949,235	$10,580,489
Provision pour impôts sur le revenu s'y rapportant	6,217,000	5,561,000
Solde des bénéfices de l'exercice	$ 5,732,235	$ 5,019,489
Dividendes	3,960,000	3,480,000
Montant reporté	$ 1,772,235	$ 1,539,489
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS		
Solde au début de l'exercice	986,609	447,120
	$ 2,758,844	$ 1,986,609
Montant viré au Fonds de réserve	2,000,000	1,000,000
Solde à la fin de l'exercice	$ 758,844	$ 986,609
FONDS DE RÉSERVE		
Solde au début de l'exercice	$ 50,000,000	$49,000,000
Montant viré des bénéfices non répartis	2,000,000	1,000,000
Solde à la fin de l'exercice	$ 52,000,000	$50,000,000

Le président,
LOUIS HÉBERT

Le vice-président et directeur général en chef,
RENÉ LECLERC

RÉSERVES POUR PERTES

Exercice financier terminé le 31 octobre 1969

Réserves pour pertes au début de l'exercice:	1969	1968
Générales	$21,771,960	$17,996,862
Libres d'impôts	4,016,067	3,880,479
Total	$25,788,027	$21,877,341
Ajouté (ou déduit) durant l'exercice:		
Virement des revenus de l'exercice	$ 5,500,000	$ 3,500,000
Pertes sur prêts, moins la provision incluse dans les autres frais d'exploitation (solde net créditeur)	98,773	584,522
Profits et pertes sur valeurs, incluant les moins-values des valeurs autres que celles des gouvernements du Canada et des provinces, afin de les réduire à des montants n'excédant pas le cours du marché	(2,508,508)	(211,746)
Autres profits et pertes extraordinaires, net	804,326	37,910
Provision pour impôts sur le revenu	(2,937,000)	—
	$ 957,591	$ 3,910,686
Réserves pour pertes à la fin de l'exercice:		
Générales	$19,428,463	$21,771,960
Libres d'impôts	7,317,155	4,016,067
Total	$26,745,618	$25,788,027

RELEVÉ DE L'ACTIF ET DU PASSIF

au 31 octobre 1969

ACTIF	1969	1968
Encaisse et soldes dus par d'autres banques	$ 118,408,865	$ 84,495,468
Chèques et autres effets en transit, net	57,513,617	56,849,088
	$ 175,922,482	$ 141,344,556
Valeurs émises ou garanties par le gouvernement du Canada, à leur valeur amortie	245,728,073	239,088,083
Valeurs émises ou garanties par des gouvernements provinciaux, à leur valeur amortie	50,112,666	65,769,564
Autres valeurs mobilières, n'excédant pas le cours du marché	119,332,333	104,635,549
Prêts sur titres, au jour le jour, à demande ou à court terme, à des agents de change et à des courtiers en valeurs de placement, garantis	78,771,148	71,975,154
	$ 669,866,702	$ 622,812,906
Autres prêts, y compris les prêts hypothécaires, moins provision pour pertes	919,333,931	761,004,725
Immeubles sociaux au prix coûtant, déduction faite des amortissements	19,247,658	18,181,207
Valeurs des compagnies contrôlées par la Banque et prêts à ces compagnies	6,239,150	3,649,500
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations, de garanties ou de lettres de crédit	56,550,781	5,034,763
Autres éléments d'actif	386,575	834,465
	$1,671,624,797	$1,411,517,566

PASSIF	1969	1968
Dépôts du gouvernement du Canada	$ 22,156,189	$ 18,923,559
Dépôts de gouvernements provinciaux du Canada	26,044,564	16,409,689
Dépôts d'autres banques	14,733,982	13,431,873
Dépôts d'épargne de particuliers remboursables à préavis, au Canada, en monnaie canadienne	787,907,525	702,864,434
Autres dépôts	667,305,306	563,268,728
	$1,518,147,566	$1,314,898,283
Acceptations, garanties et lettres de crédit	56,550,781	5,034,763
Autres éléments de passif	5,421,988	2,809,884
Réserves pour pertes	26,745,618	25,788,027
CAPITAL:		
Autorisé: 12,500,000 actions de $2.00 chacune — $25,000,000		
Versé: 6,000,000 actions de $2.00 chacune	12,000,000	12,000,000
Fonds de réserve	52,000,000	50,000,000
Bénéfices non répartis	758,844	986,609
	$1,671,624,797	$1,411,517,566

Note — La Banque, au cours de l'année 1969, a vendu à des tiers 40% du capital-actions de sa filiale en propriété exclusive, Banque Canadienne Nationale (France), et, en conséquence, est maintenant tenue d'inscrire sa participation sous le poste "Valeurs des compagnies contrôlées par la Banque et prêts à ces compagnies" au lieu, comme par le passé, de comprendre les postes d'actif et de passif avec ceux de la Banque.

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS AUX ACTIONNAIRES

Nous avons examiné le relevé de l'actif et du passif de la Banque Canadienne Nationale au 31 octobre 1969 ainsi que les états de ses revenus, dépenses et bénéfices non répartis, de ses réserves pour pertes et de son fonds de réserve pour l'exercice financier terminé à cette date. Notre examen a comporté une revue générale des procédés comptables et tels sondages des registres comptables et autres preuves à l'appui que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Banque au 31 octobre 1969 ainsi que ses revenus, dépenses, bénéfices non répartis, réserves pour pertes et son fonds de réserve pour l'exercice financier terminé à cette date.

JEAN LACROIX, *C.A.*
de Samson, Bélair, Côté, Lacroix et Associés
FRANK T. DENIS, *C.A.*
de Peat, Marwick, Mitchell & Co.
} Vérificateurs

Montréal, le 18 novembre 1969

BANQUE CANADIENNE NATIONALE (EUROPE)

Relevé de l'actif et du passif au 31 octobre 1969
(sous réserve de vérification de fin d'exercice)

ACTIF

Encaisse et soldes dus par d'autres banques	F.F.	17.544.936,67
Prêts, moins provision pour pertes		11.571.739,44
Immeubles sociaux, déduction faite des amortissements		3.223.344,58
Autres actifs		32.859,88
	F.F.	32.372.880,57

PASSIF

Dépôts	F.F.	13.420.680,54
Soldes dus à d'autres banques		3.571.415,04
Solde dû à Banque Canadienne Nationale		12.340.633,00
Autres passifs		66.106,60
Capital autorisé et versé: 10,000 actions de F.F. 250 chacune		2.500.000,00
Réserves		252.413,92
Bénéfices non répartis		221.631,47
	F.F.	32.372.880,57

Note — Au cours de l'exercice financier 1969, la Banque Canadienne Nationale a vendu 20% du capital-actions de Banque Canadienne Nationale (France) à Hottinguer & Cie et 20% à Dow Banking Corporation. Par la suite, le nom de la filiale a été changé pour celui de Banque Canadienne Nationale (Europe). Les livres et les comptes de cette filiale ne seront vérifiés qu'au 31 décembre 1969, date de la fin de l'année financière. A l'avenir, l'état de l'actif et du passif au 31 décembre sera annexé au rapport annuel de la Banque Canadienne Nationale. Le relevé de l'actif et du passif au 31 octobre 1969 ne comporte donc pas le rapport des vérificateurs et est soumis à titre d'information seulement.

L'investissement dans cette compagnie contrôlée est inscrit dans les livres de la Banque pour une somme de $289,650.

COMPAGNIE IMMOBILIÈRE BCN LTÉE

Relevé de l'actif et du passif au 31 octobre 1969

ACTIF

Dépôt en banque	$ 1,111
Impôt à récupérer	4,300
Terrain et droits dans un bail emphythéotique, moins amortissement	3,605,458
	$3,610,869

PASSIF

Prêt de Banque Canadienne Nationale		$1,550,000
Capital autorisé et versé: 20,000 actions de $100 chacune	$2,000,000	
Bénéfices non répartis	60,869	2,060,869
		$3,610,869

Note — La Banque Canadienne Nationale détient tout le capital-actions de la Compagnie Immobilière BCN Ltée, à l'exception des actions de qualification des administrateurs. Cet investissement est inscrit dans les livres de la Banque pour une somme de $1,999,500.

La Compagnie a reçu des cotisations pour impôts sur le revenu de 1964 qui ont été payés. Le bien-fondé de la réclamation est présentement en appel et advenant une décision défavorable, des impôts additionnels pour les années 1965 à 1969 se chiffreraient par $110,000 pour lesquels aucune provision n'a été faite.

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS AUX ACTIONNAIRES DE LA BANQUE CANADIENNE NATIONALE

Nous avons examiné le relevé ci-dessus de l'actif et du passif arrêté au 31 octobre 1969 et l'avons comparé avec les livres et comptes de la Compagnie Immobilière BCN Ltée.
Nous avons obtenu tous les renseignements et explications que nous avons demandés et, dans notre opinion, le relevé ci-dessus est tel qu'il ressort des livres et présente fidèlement la situation financière de la Compagnie au 31 octobre 1969.

JEAN LACROIX, *C.A.*
de Samson, Bélair, Côté, Lacroix et Associés
FRANK T. DENIS, *C.A.*
de Peat, Marwick, Mitchell & Co.
} Vérificateurs

Montréal, le 18 novembre 1969

SUCCURSALES

348 succursales et 214 agences au Canada • 116 succursales à Montréal — 22 succursales à Québec
Filiale à Paris — 37, rue de Caumartin

Autres Succursales:

DANS LE QUÉBEC

Acton Vale
Alma
Amos
Arvida
Asbestos
Bagotville
Baie-Comeau
Baie-St-Paul
Beauceville-Est
Beauharnois
Beauport
Beloeil (2)
Berthierville
Bic
Black Lake
Boucherville
Brossard
Cabano
Cap-aux-Meules
Cap-de-la-Madeleine
Cap-de-la-Madeleine-Ouest
Carleton-sur-Mer
Chandler
Charlesbourg
Châteauguay-Centre
Chibougamau
Chicoutimi (2)
Chicoutimi-Nord
Coaticook
Contrecoeur
Daveluyville
Deschaillons
Dolbeau
Donnacona
Dorion-Vaudreuil (2)
Drummondville (2)
East Broughton Station
Farnham
Ferme-Neuve
Forestville
Gaspé
Giffard
Gracefield
Granby (2)
Grand-Mère
Hauterive
Hudson
Hull (3)
Iberville
Île-Perrot
Joliette
Jonquière
Kénogami
Laflèche
La Guadeloupe
La Malbaie
L'Annonciation
La Pocatière
Laprairie (2)
La Sarre
L'Assomption
La Tuque
Lauzon
Laval (11)
Lévis
L'Islet-sur-Mer
Longueuil (3)
Loretteville
Lorrainville
Louiseville
Magog
Malartic
Marieville
Matagami
Matane
McMasterville
Métabetchouan
Mistassini
Montebello
Mont-Joli
Mont-Laurier
Montmagny
Nicolet
Normandin
Notre-Dame-du-Lac
Orsainville
Paspébiac
Plessisville
Pointe-Gatineau
Port-Alfred
Portneuf
Princeville
Rawdon
Repentigny
Rigaud
Rimouski (2)
Rivière-du-Loup (2)
Roberval
Rouyn
Roxton Falls
Ste-Adèle
Ste-Agathe-des-Monts
St-Aimé
Ste-Anne-de-Beaupré
Ste-Anne-des-Monts
Ste-Anne-de-la-Pérade
St-Anselme
St-Bruno
St-Camille (Bellechasse)
St-Casimir
St-Charles
St-Constant
St-Eustache
St-Félicien
St-Félix-de-Valois
St-Gabriel-de-Brandon
St-Georges (Beauce)
St-Hubert
St-Hyacinthe (3)
St-Jacques (Montcalm)
St-Jean
St-Jérôme (3)
St-Joseph (Beauce)
St-Jovite
St-Lambert
Ste-Marie (Beauce)
Ste-Martine
St-Ours
St-Pacôme
St-Pamphile
St-Pie (Bagot)
St-Prosper
St-Raymond
St-Rémi
St-Romuald
St-Sauveur-des-Monts
Ste-Scholastique
Ste-Thérèse
St-Tite
Senneterre
Sept-Iles
Shawinigan (3)
Sherbrooke (4)
Sorel
Terrebonne
Thetford Mines (2)
Tracy
Trois-Pistoles
Trois-Rivières (3)
Valcourt
Val D'Or
Valleyfield (2)
Vaudreuil
Victoriaville
Ville-Marie
Wakefield
Warwick

DANS L'ONTARIO

Casselman
Hawkesbury
L'Orignal
Ottawa (2)
Sturgeon Falls
Sudbury
Timmins
Toronto
Vanier (2)
Vankleek Hill
Verner

AU MANITOBA

St-Boniface
St-Jean-Baptiste
St-Pierre
Winnipeg (2)





BANQUE CANADIENNE NATIONALE (Europe)

La Banque Canadienne Nationale (France), filiale de la BCN du Canada, a été créée à Paris en 1907. Elle a d'abord servi de lien et de lieu de rencontre pour les Canadiens résidant en France et pour ceux qui y venaient en touristes. Elle mettait à leur disposition un guichet bancaire rendant possibles toutes les transactions qu'ils pouvaient avoir à effectuer.

Mais, comme la vie économique actuelle tend à supprimer les distances et à rapprocher les continents, il était inévitable que l'Amérique se rapproche étroitement de l'Europe et que la filiale parisienne de la BCN devienne, à la longue, la plaque tournante des activités de la BCN dans le Marché Commun, en Grande-Bretagne et en Suisse.

Pour être en mesure de remplir éventuellement ce rôle, les dirigeants de la Banque Canadienne Nationale se sont associés, à Paris, à deux banques: l'une française, Hottinguer & Cie, dont les liens directs et indirects avec un grand nombre de puissantes entreprises permettent une large ouverture sur des opérations dont l'ampleur est impressionnante; l'autre, la Dow Banking Corporation, dont le siège est à Zurich. Cette dernière s'est spécialisée dans les opérations de crédit à moyen et à court termes dans les pays d'Europe.

Chacune de ces banques a acquis, en février dernier, 20% du capital de la Banque Canadienne Nationale (France). Elles mettent donc à la disposition de celle-ci leurs connaissances, leurs techniques et leurs relations, afin de lui permettre de prendre un caractère international: celui d'une banque canadienne en France, d'une banque française et d'une banque de financement européen.

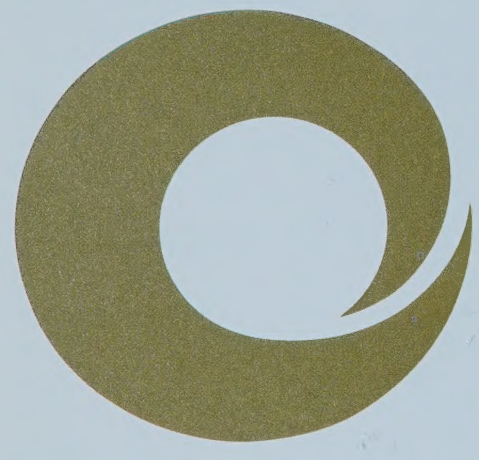
La Banque Canadienne Nationale (Europe) est donc une société née de la BCN mais qui en est indépendante, juridiquement. C'est une société anonyme (ou à responsabilité limitée, comme on dit au Canada) dont le Conseil d'administration est composé de M. Louis Hébert, qui en est le président, et de six administrateurs. Deux de ceux-ci, MM. Georges-O. Clermont et Marc-H. Dhavernas, en plus de M. Hébert, représentent la BCN. La Dow Banking Corporation est représentée par son président, M. Robert B. Bennett, qui est également trésorier de la Dow Chemical Company, et par M. Zoltan Merzei, président de la Dow Chemical Europe et administrateur de la Dow Banking Corporation. Hottinguer & Cie est représentée par Messieurs Henri et Jean-Philippe Hottinguer, tous deux associés de cette banque.

Quant à la direction de la BCN (Europe), elle est assurée par M. Marc-A. Dumas de Chabaud Latour, directeur général, et par MM. Laval Boily et Roland Surel, directeurs.

Entre autres rôles, la Banque Canadienne Nationale (Europe) doit servir une clientèle canadienne appelée à effectuer des opérations commerciales avec une société européenne ou à envisager une association avec des Européens, ou la création, avec ceux-ci, d'une filiale commune.

L'association de la Banque Canadienne Nationale, de la Dow Banking Corporation et de Hottinguer & Cie, créant ensemble la Banque Canadienne Nationale (Europe), ouvre des horizons nouveaux aux clientèles canadienne et européenne des deux institutions BCN.

CANAGEX



En juin dernier, nous avons présidé à la création d'une nouvelle société canadienne, à charte fédérale: Canagex Ltée, qui présente au public le fonds CANAGEX.

Cette fondation constituait un précédent au Canada puisque c'était la première fois qu'une banque et une société de fiducie canadiennes s'unissaient pour offrir ouvertement à la collectivité des facilités d'investissement.

CANAGEX compte trois actionnaires principaux: notre Banque, le Trust Général du Canada et la United North American Holdings Ltd. Cette dernière est une filiale de Schneider & Cie (Paris), l'un des groupes industriels les plus puissants de France.

Si on tient compte des progrès rapides qui imposent aux sociétés modernes des exigences nouvelles, force nous est de reconnaître que CANAGEX arrive à son heure. Ce fonds répond aux besoins d'une collectivité qui doit bénéficier des avantages socio-économiques de l'investissement.

CANAGEX s'est fixé, comme objectif principal, l'accroissement de capital réalisé par des investissements dans des valeurs mobilières canadiennes et étrangères. Sa politique de placement est déterminée par le Conseil d'administration de Canagex Ltée, qui bénéficie de l'étroite collaboration de la maison Fry Investment Management Ltd., de Montréal et de Toronto. CANAGEX profite en outre, il va de soi, des connaissances financières de la banque qui est à son origine, et de celles du Trust Général du Canada, soit les deux plus importantes institutions canadiennes d'expression française, dans leurs domaines respectifs. D'autre part, CANAGEX s'est donné, par l'intermédiaire de la United North American Holdings Ltd., un caractère international qui reflète bien la politique qu'il s'est fixé: effectuer, pour le bénéfice de sa clientèle, les meilleurs placements partout dans le monde.

En dépit d'une période d'activité boursière très difficile, la valeur des unités de CANAGEX, grâce à l'excellence de ses placements, n'a fluctué que légèrement au cours de son premier trimestre. Enfin, il est intéressant de noter les résultats remarquables obtenus par CANAGEX depuis son lancement: en quatre mois d'opération, l'actif initial de CANAGEX est passé de $100,000 à près de $4,000,000.

Banque Canadienne Nationale

Lapierre + Langevin inc.